

À l'intention des pharmaciens propriétaires

## Avis de rupture de stock

(mexilétine (chlorhydrate de), Caps. 100 mg)

La RAMQ vous informe que le produit du médicament mexilétine (chlorhydrate de) en concentration de 100 mg inscrit à la *Liste des médicaments* est présentement **en rupture de stock**.

**Durant la période de rupture de stock**, la RAMQ accepte de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de mexilétine (chlorhydrate de) avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, depuis le **27 avril 2020**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

|                              |       |        |          |
|------------------------------|-------|--------|----------|
| mexilétine (chlorhydrate de) | Caps. | 100 mg | 99113770 |
|------------------------------|-------|--------|----------|

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de mexilétine (chlorhydrate de) avec tout véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Notez que depuis le 31 octobre 2018 les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au Programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Développeurs de logiciels – Pharmacie